

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** SUPERFOAM 100
- **Code du produit:** 70460002
- **UFI:** KS3H-50A6-W00M-67N4
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent sanitaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51
contact@zep-industries.com
www.zep-industries.com
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**

Service Clients:
NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710
BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395
IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061
UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium

Alcools en C9-11 ethoxyles

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \leq C < 25 \%$	$\geq 5 - < 10 \%$
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40-xxxx	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	$\geq 3 - < 5 \%$
CAS: 68439-57-6 Numéro CE: 931-534-0	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	$\geq 3 - < 5 \%$
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-5%
CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 614-482-0	Alcools en C9-11 ethoxyles Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 2)

CAS: 5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène
EINECS: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226
Numéro index: 601-096-00-2	Asp. Tox. 1, H304
Reg.nr.: 01-2119529223-47-xxxx	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410
	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

≥0,1-<0,25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

<5%

parfums (LIMONENE)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 7664-38-2 acide phosphorique**VL Valeur momentanée: 2 mg/m³Valeur à long terme: 1 mg/m³**CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**VL Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm

D;

· **DNEL****CAS: 7664-38-2 acide phosphorique**

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	10,7 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m ³	0,73 mg/m ³ (des consommateurs)
		1 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m ³	2 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	DNEL Long term-systemic	0,85 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	85 mg/kg human/day (des consommateurs)
		170 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	DNEL Long term-systemic	1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	15 mg/kg human/day (des consommateurs)
		65 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	37,2 mg/m ³ (des consommateurs)
		310 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)
		9,5 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	16,6 mg/m ³ (des consommateurs)
		66,7 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· **PNEC****CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13**

PNEC Freshwater mg/L	0,287 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0,0287 mg/L
PNEC Freshwater sediment	0,287 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	0,287 mg/Kg

(suite page 5)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 4)

PNEC Intermittent release	0,0167 (mg/L)
PNEC Soil	35 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	3,43 mg/L
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
PNEC Freshwater mg/L	19 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	1,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment	70,2 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	7,02 mg/Kg
PNEC Intermittent release	190
PNEC Soil	2,74 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	4.168 mg/L
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
PNEC Freshwater mg/L	14 mg/L
PNEC Marinewater µg/L	1,4 µg/L
PNEC Freshwater sediment	3,85 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	3,85 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	1,8 mg/L

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Rubber gloves

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Rubber gloves

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Jaune

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>103 °C

(suite page 6)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 5)

· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	<1
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	10 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	3,1 %
· Swiss VOC:	3,11 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

BE.FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	3.017 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	300 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 8 h	>214 mg/m3 (Rat)
	LC50/ 24 h	245 mg/ltr (Brachydanio rerio)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	LD50	1.470 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	1,919 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
		>2.000 mg/kg (Rabbit)
	EC50	34,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

LC50 / 96 h	138 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	98-106 mg/ltr (fish)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

LC50 / 96 h	>1-10 mg/ltr (Cyprinus Carpio) (OECD 203)
	>1-10 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))

(suite page 8)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 7)

EC 50 / 48 h	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
EC 50 / 72 H	>1-10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)
OECD test 301 A	>10-100 (Desmodesmus subspicatus) (mg/L OECD 201)
	>70 (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
LC50 / 96 h	>10.000 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 72 H	1.000 (Selenastrum capricornutum (Algae))
CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles	
LC50 / 96 h	6 mg/ltr (fish)
EC 50 / 48 h	2,5 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
EC 50 / 72 H	1,4 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
LC50 / 96 h	0,72 mg/ltr (fish)
EC 50 / 72 H	0,688 /mg/L (Selenastrum capricornutum (Algae))
OECD test 301 D	>92 (biodegradation in % after 28 days)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Le produit est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** -

· **Catalogue européen des déchets**

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP8	Corrosif

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

BE.FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3265
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	 · Classe 8 Matières corrosives. · Étiquette 8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG1) Acids A SW2 Clear of living quarters. SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, DÉRIVÉS SEC-ALKYL-4EN C10-13), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH
Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
DIRECTIVE 2008/98/CE

(suite page 10)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 9)

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide phosphorique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium

Alcools en C9-11 ethoxyles

- **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

- **Prescriptions nationales:**

- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	3,1

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 10)

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul**· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice· **Numéro de la version précédente:** 12· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

BE.FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2023

Version: 13 (remplace la version 12)

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: SUPERFOAM 100

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
- **Secteur d'utilisation**
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
 Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité**
 Conformément aux instructions d'utilisation.
 . tonnes par jour
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
 Eviter le contact avec les yeux.
 Eviter le contact avec la peau.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
 N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec la peau.
 Eviter tout contact avec les yeux.
 Lunettes de protection hermétiques
 gants de protection
- **Mesures pour la protection du consommateur**
 Assurer un marquage suffisant.
 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau**
 Aucune mesure particulière n'est requise.
 En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- **Mesures pour l'élimination**
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.